

REGLEMENT de la course « la foulée anzatoise»

Circuits:

2 circuits: 12km et 21 km

Date

18 Novembre 2018

DEPART

LIEU: Salle polyvalent à Anzat-le-Luguet

HORAIRES: 10H30 pour les deux courses

REMISE des DOSSARDS: de 8H30 à 10H.

RAVITAILLEMENT

-2 ravitaillements pour le 12km

-2 ravitaillements pour le 21 km

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Certificat médical :épreuves ouvertes aux licenciés et non-licenciés, âgés de 18 ans minimum pour le 20 km et de 16 ans pour le 12 km.

Tout athlète non-licencié doit fournir un certificat médical original ou sa copie de non contre-indication de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course conformément à l'article 231-2-1

Mineurs: les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

DOSSARD

L'athlète doit porter pendant toute la durée de la course un dossard fourni par l'organisateur.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence sportive. Les autres participants doivent s'assurer personnellement.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident et/ou de défaillance consécutifs à un état de santé ou une préparation insuffisante, ni même en cas de vol. Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

L'organisateur peut interdire le départ de la course à toute personne n'ayant pas une tenue de protection suffisante au vu des conditions météorologiques.

SECURITE

2 numéros de téléphone sont donnés au départ à chaque coureur à composer en cas de problème. Il convient d'être muni d'un téléphone portable.

Le médecin présent sur l'épreuve ainsi que les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté à l'encadrant le plus proche.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir l'encadrant le plus proche et y remettre son dossard.

PARCOURS

Les courses sont composées à plus de 90% de sentiers de randonnée, chemins en sous-bois et en prairies.

Chaque concurrent est tenu de respecter le code de la route.

Obligation de ne jeter aucun déchet sur le parcours sous peine de disqualification.

EQUIPEMENT VESTIMENTAIRE

La course se déroule à plus de 1200 m d'altitude, les conditions climatiques peuvent être hivernales, les températures ressenties négatives: des vêtements chauds, un bonnet et des gants sont recommandés.

Un blouson de pluie et des chaussures type trail sont conseillés.

ACCOMPAGNATEURS

Pour des raisons de sécurité, les suiveurs en VTT sont interdits. Les chiens sont interdits sur le parcours.

DIVERS

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans aucun remboursement, d'en modifier l'horaire ou le parcours.

DROIT à L'IMAGE

Les organisateurs pourront utiliser les photos qu'ils auront prises pour la promotion de leur épreuve sans qu'aucune indemnité ne soit versée aux personnes concernées.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.